



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Cogeco Câble annonce une émission obligataire

Des débetures garanties de premier rang Série 1 à 5,95 % pour un montant de 300 millions \$ CA

Montréal, le 4 juin 2009 – Cogeco Câble inc. (TSX : CCA) (« Cogeco Câble ») a annoncé aujourd'hui une émission obligataire de débetures garanties de premier rang Série 1 (les « débetures ») pour un montant total de 300 millions \$ CA. Les débetures sont émises par l'intermédiaire d'un syndicat de preneurs fermes dirigé par Marchés mondiaux CIBC inc., lequel comprend BMO Marchés des capitaux, Nesbitt Burns Inc., Scotia Capitaux inc., Valeurs mobilières Desjardins inc. et Financière Banque Nationale inc. Les preneurs fermes achètent les débetures conformément à une convention conclue entre Cogeco Câble et le syndicat de preneurs fermes le 4 juin 2009.

Le taux d'intérêt des débetures a été fixé à 5,95 %, leur échéance à cinq ans, le 9 juin 2014, et le prix a été fixé à 99,881\$ par tranche de 100 \$ du principal pour un taux effectif de 5,978 % par année.

Le produit net de l'émission des débetures servira à réduire l'endettement. La clôture de l'émission est prévue le ou vers le 9 juin 2009.

Cogeco Câble offrira les débetures au public à la suite du dépôt d'un supplément de prospectus à son prospectus préalable de base simplifié daté du 27 mai 2009 lequel sera déposé auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières dans toutes les provinces et territoires du Canada.

Les débetures n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, sous sa forme modifiée, ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout autre état et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou à quelque personne que ce soit résidant aux États-Unis, ni au profit d'une personne des États-Unis (telle que définie dans le Règlement S de la *Securities Act of 1933* des États-Unis). Le présent

communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une invitation à acheter ces débetures. De plus, ces débetures ne devraient pas être vendues dans quelque État que ce soit où une telle offre, invitation ou vente serait illégale.

Il est possible d'obtenir des exemplaires du prospectus préalable de base simplifié et du supplément au prospectus concernant les débetures, lesquels seront déposés auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières, en visitant le site Web www.sedar.com.

À PROPOS DE COGECO CÂBLE

Cogeco Câble (www.cogeco.ca) est une entreprise de télécommunications qui se classe au deuxième rang des câblodistributeurs en Ontario, au Québec et au Portugal, sur le plan du nombre de clients du service de Câble de base servis. Cogeco Câble fournit à sa clientèle résidentielle des services Audio, de Télévision analogique et numérique, IHV ainsi que de Téléphonie. De plus, la Société fournit à sa clientèle commerciale des services de réseautage de données, d'applications d'affaires électroniques, de vidéoconférences et d'hébergement Web, d'Ethernet, de ligne privée, de voix sur IP, d'accès IHV, de fibre noire, de stockage de données, de sécurité des données et de co-implantation, et d'autres fonctions de communication évoluées. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Il se peut que des renseignements donnés ou intégrés par renvoi dans le présent prospectus constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs peuvent se rapporter aux perspectives de Cogeco Câble et à des événements prévus ainsi qu'à l'entreprise, à l'exploitation, au rendement financier, à la situation financière ou aux résultats de Cogeco Câble et, dans certains cas, peuvent être signalés par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « prévoir », « s'attendre à », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « éventuel », « continuer », « s'assurer » ou des expressions similaires à l'égard de questions qui ne constituent pas des faits historiques. En particulier, les déclarations concernant les résultats d'exploitation et le rendement économique futurs de Cogeco Câble, ses objectifs et ses stratégies, sont des énoncés prospectifs. Ces déclarations se fondent sur des facteurs et hypothèses concernant notamment la croissance, les résultats d'exploitation, le rendement de l'entreprise et les perspectives et occasions d'affaires que Cogeco Câble prévoit et juge raisonnables en date des présentes. Bien que la direction considère ces hypothèses comme raisonnables d'après l'information dont Cogeco Câble dispose à l'heure actuelle, elles pourraient se révéler inexactes. Cogeco Câble avertit le lecteur que la mauvaise conjoncture économique rend les énoncés de nature prospective et les hypothèses sous-jacentes très incertains, avec pour conséquence que les prévisions risquent de ne pas se réaliser ou que les résultats pourraient grandement différer des attentes de Cogeco Câble. Il est

impossible pour Cogeco Câble de prédire avec certitude l'incidence que le ralentissement économique actuel risque d'avoir sur les résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, comme des risques et des incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes actuelles de Cogeco Câble. Ces facteurs comprennent l'évolution de la technologie, du marché et de la concurrence, les mesures prises par les autorités de réglementation ou le gouvernement, la conjoncture économique générale, la conception de nouveaux produits et services, l'amélioration des produits et des services existants et la mise en marché de produits concurrentiels offrant des avantages technologiques ou autres, facteurs dont beaucoup sont indépendants de la volonté de Cogeco Câble. En conséquence, les événements et les résultats futurs pourraient différer considérablement des attentes actuelles de la direction. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et incertitudes, les acheteurs éventuels devraient se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion de Cogeco Câble pour l'exercice terminé le 31 août 2008 et le trimestre et le semestre terminés le 28 février 2009. Les acheteurs éventuels ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, qui sont présentés uniquement en date des présentes. Bien que la direction puisse décider de le faire, Cogeco Câble n'est pas obligée de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs à quelque moment que ce soit et elle ne s'engage pas à le faire à moins d'y être obligée par la loi.

- 30 -

Renseignements : Marie Carrier
Directrice, Communications d'entreprise
Tél. : 514 764-4761

Alex Tessier
Trésorier
Tél. : 514 764-4757